

PRESSAC INFOS



JUIN 2024

Bulletin Municipal N° 108

LE MOT DU MAIRE

Ce premier bulletin de 2024 est consacré en grande partie aux comptes administratifs de 2023, aux budgets 2024 et aux décisions prises depuis le début de l'année.

Vous constaterez que les comptes administratifs sont excédentaires, à l'exception, de celui du nouveau quartier, puisque seulement 10 lots sur seize ont été vendus (nous avons bon espoir d'une construction par habitat de la Vienne, de 4 logements pour du locatif). Au vu de ces résultats, le conseil municipal a souhaité à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

Les principales orientations pour cette année : la fin des travaux de l'éclairage public et de l'aménagement des trottoirs de la route de Availles-Limouzine et la route de Confolens, partant de l'église à la sortie du bourg, la réfection de la salle des archives, les travaux dans le logement de l'ancienne poste, la peinture extérieure de la salle des fêtes et le remplacement du système de chauffage de l'école et de la mairie si nous obtenons des dotations de la région.

A compter du 03 juin de cette année, nous anticipons le départ en retraite de nos deux secrétaires Annick et Marie Hélène en réorganisant les heures d'ouvertures.

L'agence postale communale sera ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h45.

La mairie sera ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h.

Fermé le samedi matin, cependant je pourrais vous recevoir sur rendez-vous de 10h à 12h.

Nous allons pouvoir proposer quelques activités estivales : un concert dans l'église de trompes de chasse et de cornemuses, la fête du 13 et 14 juillet et les lotos. (Programme en fin de bulletin).

Je vous souhaite le meilleur pour ces prochaines semaines, un bel été et prenez soin de vous.

Bonne lecture.

Gérard HUGUENAUD

P.S Le prochain bulletin paraîtra courant novembre

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie le 18 décembre 2023. Lors de cette réunion sous la présidence de Monsieur HUGUENAUD Gérard, Maire de la commune de Pressac, Vincent RICOU est désigné secrétaire de séance. Mrs DEBIAIS Laurent et GORRY Jean Michel étaient absents excusés.

AIRE DE CAMPING-CAR PARK – PLANTATION DE HAIES.

Les travaux sont momentanément arrêtés par manque de matériaux.

L'ouverture du parc est prévue le 1^{er} mars 2024.

Les thuyas existants vont être arrachés et remplacés par de la charmille,

Mr le maire présente un devis établi par MB PAYSAGE. Celui-ci s'élève à 4 704 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet de plantation et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

ZONE D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUELABLE

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « ENR », contient des mesures visant à favoriser la production de différentes énergies.

Chaque commune est appelée à définir sur son territoire des zones, après concertation des administrés, où pourront être implantées des réalisations nécessaires à la transition énergétique, appelées « zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables ».

Il s'agit d'énergies telles que : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, la géothermie, etc...

La commission communale environnement : Monsieur RICHARD Luc, GORRY Jean-Michel, VAUZELLE Flavien, RICOU Vincent sont chargés d'étudier ces zones à définir.

TRAVAUX LOGEMENT- 35 RUE DU BOIS DE LA JARTE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement appartenant à la Commune, sis au N° 35 Rue du Bois de la Jarte va être vacant en début d'année 2024. Il serait nécessaire de profiter de cette vacance pour effectuer des travaux d'isolation, refaire la couverture et les peintures dans certaines pièces.

Des devis ont été établis pour un montant de 23 254 € 00 HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de ces travaux, et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

HEURES VAGABONDES

Le Département demande si la Commune souhaite organiser les HEURES VAGABONDES en 2025 ou 2026.

Le Conseil Municipal ne donne pas de suite favorable (coût sécurité et d'organisation trop importants).

PERSONNEL COMMUNAL

Le contrat à durée déterminée de Monsieur CHALIFOUR Antoine ne sera pas reconduit.

Le recrutement pour le poste de secrétaire générale de mairie est en cours, les entretiens ont eu lieu, il reste les résultats des tests d'évaluation. Normalement, en fin de semaine nous aurons connaissance de la candidate retenue.

ÉCOLES

Suite aux problèmes qui se sont produits récemment, une réunion est prévue avec les représentants des parents d'élèves.

Il avait été évoqué de faire réparer l'ancien photocopieur de la mairie afin de l'installer à l'école. Un devis de réparation a été établi par KOESIO, celui-ci s'élève à 742 € TTC. Le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition d'un photocopieur moins coûteux.

DIVERS

L'I.N.S.E.E. a communiqué le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2024 : 567.

La C.C.V.G a demandé 2 800 € au titre des partages des fluides pour le gymnase.

SÉANCE DU 22 JANVIER 2024

Légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie le 22 janvier 2024. Lors de cette réunion sous la présidence de Monsieur HUGUENAUD Gérard, Maire de la commune de Pressac, Laurent DEBIAIS est désigné secrétaire de séance. Mme BELLOT Hilda et PATRIER Jean Pierre étaient absents excusés.

REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que la mairie accueille pendant 4 semaines un stagiaire. Il prépare le diplôme universitaire de métiers administratifs en milieu rural afin d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

Ce stage n'est pas rémunéré, mais Monsieur le Maire propose de lui rembourser les frais de déplacement de son domicile à la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition. Ils seront remboursés suivant la base des tarifs en vigueur fixés par l'administration fiscale.

OBJET : VENTE D'UN CHEMIN A CHEZ BROCHET.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande formulée par le GAEC de CHEZ BROCHET, qui souhaite procéder à l'acquisition d'une partie du chemin rural de Chez Brochet à la Champagnerie.

Ce tronçon de chemin est inclus dans le périmètre d'exploitation du GAEC, il est compris entre les parcelles cadastrées C n° 267, 265, 1507, 276, 277, 1486 et 1487 et il n'est plus utilisé par le public.

Il propose au conseil municipal d'examiner cette demande et de donner un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Émet un accord de principe pour la vente de cette partie de chemin, et fixe le prix de vente à 0,35 € le m².
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour constituer le dossier et le soumettre à enquête publique et signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL POUR LES ESPACES VERTS.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée d'un des agents techniques ne va pas être renouvelé et que, par conséquent, il propose de confier l'entretien des haies, massifs, trottoirs, cimetière et giratoires à une entreprise.

L'entreprise MB PAYSAGE a établi un devis.

Le montant de ces prestations s'élève à 21 340 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Emet un avis favorable à l'entretien des espaces verts par l'entreprise MB PAYSAGE et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et effectuer toutes les démarches nécessaires.

SALLE DES FÊTES – DEVIS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis établi par l'entreprise VERGNAUD pour le remplacement d'une porte à la salle des fêtes.

Le montant de ces travaux est de 4 599 € HT, celui-ci prévoit une porte en aluminium.

Le conseil municipal ne prend pas de décision et demande qu'un autre devis soit établi.

ZONE D'ACCELERATION D'ENERGIE RENOUVELABLE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de délimitation des zones d'accélération d'énergie renouvelable sont consultables en mairie du 22 janvier au 31 janvier 2024 par le public aux heures d'ouverture de la mairie.

PROJET WPD

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si la société WPD doit poursuivre son projet d'implantation d'éoliennes sur la commune.

L'avis du conseil municipal est sollicité par un vote.

Le résultat fait apparaître : oui 9

Non 2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame MAISONNIER Rachelle a été recrutée comme adjoint administratif. Elle va prendre ses fonctions au 1^{er} mars à raison de 2 jours par semaine, puis au 1^{er} mai elle sera employée à temps complet sous contrat à durée déterminée.

FEU D'ARTIFICE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le feu d'artifice du 13 juillet a subi une augmentation de 2,5 %, il coûtera 4 200 € TTC.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2024

Légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie le 26 février 2024. Lors de cette réunion sous la présidence de Monsieur HUGUENAUD Gérard, Maire de la commune de Pressac, Guillaume BRUNET est désigné secrétaire de séance. Mme CHANSIGAUD Manon et Mr DEBIAIS Laurent étaient absents excusés.

Une remarque est formulée sur le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2024 :
« Lors du vote pour le projet WPD il a été omis de mentionner que Monsieur RICHARD Luc n'avait pas participé au vote ».

PRÉSENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Les comptes administratifs de l'année précédente ont été présentés par RICOU Vincent, 1^{er} adjoint. Monsieur le Maire s'est absenté pour ce point.

Les comptes de fonctionnement et d'investissement de la commune ont été approuvés à l'unanimité. Le tableau récapitulatif vous est proposé avec le budget 2024. Les autres comptes (pavillons, village flottant et nouveau quartier) ont tous été ratifiés par le conseil.

→ COMMUNE :	- Investissement	+ 118 917,90
	- Fonctionnement	+ 268 751,86
	- Résultat	+387 669,76
→ PAVILLONS :	- Investissement	+ 114 640,13
	- Fonctionnement	+ 64 780,92
	- Résultat	+ 179 421,05
→ NOUVEAU QUARTIER :	- Investissement	- 97 719,78
	- Fonctionnement	+ 23 561,10
	- Résultat	- 74 158,68
→ VILLAGE FLOTTANT :	- Investissement	+ 39 403,90
	- Fonctionnement	+ 61 163,41
	- Résultat	+ 100 567,31

EXONERATION TAXE FONCIERE SUR LOGEMENTS NEUFS

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la nouvelle réglementation RE 2020 pour la construction de logements neufs. Celle-ci prend en compte la performance énergétique et environnementale des constructions neuves. Trois objectifs sont portés par le gouvernement : la sobriété énergétique et une décarbonisation de l'énergie, une diminution de l'impact carbone, une garantie de confort en cas de forte chaleur.

Ces constructions peuvent faire l'objet d'exonération de taxes foncières pendant 2 ans sur avis du conseil municipal.

Le conseil municipal ne prend pas de décision pour le moment.

TRAVAUX SALLE DES ARCHIVES COMMUNALES.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de procéder à des travaux de restauration de la salle qui abrite les archives communales.

Des travaux d'isolation sont nécessaires, le remplacement des fenêtres, la réfection du plancher, l'électricité, le chauffage et la peinture. Des devis ont donc été établis pour un montant de 19 879,67 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux et s'engage à inscrire ces travaux au budget 2024.

TRAVAUX SALLE DES FETES

- Monsieur le Maire présente un devis établi par M. VERGNAUD pour le remplacement d'une porte à la salle des fêtes. Celui-ci s'élève à 4 040,97 € HT.

Le conseil municipal ne prend pas de décision.

- Présentation d'un devis établi par l'entreprise ARLOT pour la peinture extérieure. Le montant des travaux s'élève à 11 705,92 € HT. Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux mais demande que les 4 volets soient également peints.

VENTE PARCELLES DE TERRAIN A LA SOCIETE CAROLE GRAVURES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi par la société Carole Gravures qui souhaite acquérir les parcelles cadastrées section C n° 1081 et C n° 1576 appartenant à la Commune.

Ces deux parcelles représentent une surface totale de 976 m², la parcelle C n° 1081 a une contenance de 741 m² et la parcelle C n° 1576 une surface de 235 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la vente des parcelles cadastrées, section C n° 1081 et C n° 1576 au profit de la société Carole Gravures.
- Fixe le prix de vente à 6 € le m².
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment à signer les actes qui seront rédigés par Maître Annie POIRIER-AROUL, notaire à CIVRAY.

QUESTIONS DIVERSES :

- Les travaux à l'aire de camping-car sont terminés. L'aire va ouvrir le 1^{er} mars.
- L'enquête publique relatif au PLUi va se dérouler du 13 mars au 26 avril.
- Monsieur THIBAUD Frédéric, adjoint technique titulaire est admis à la retraite pour invalidité à partir du 1^{er} mars 2024. Il sera donc radié des effectifs à cette même date.
- **Ecole** : une rencontre a eu lieu avec les parents d'élèves domiciliés à Pressac sur le projet de réunir tous les élèves du RPI sur un seul pôle. Les parents ont émis le souhait de conserver l'école avec les 2 sites Mauprévoir et Pressac.
- **Nomination des voies** : selon la loi 3DS, il appartient aux communes de dénommer les voies avant le 1^{er} juin 2024. Tous les villages de la commune sont concernés.

SÉANCE DU 3 AVRIL 2024

Légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie le 3 avril 2024. Lors de cette réunion sous la présidence de Monsieur HUGUENAUD Gérard, Maire de la commune de Pressac, Luc RICHARD est désigné secrétaire de séance.

Mmes CHANSIGAUD Manon, BELLOT Hilda et Mr GORRY Jean Michel étaient absents excusés

VOTE DES TAUX IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer les taux d'imposition pour 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les taux, soit :

- Taxe foncière bâtie : 35,42 %
- Taxe foncière non bâtie : 40,60 %
- Taxe habitation : 15,20 %

Pour un produit attendu de 250 983 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – AMENAGEMENT NOUVEAU QUARTIER.

Madame ROUFFAUD Isabelle, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2023 pour la Commune.

Le conseil municipal le vote et arrête ainsi les comptes :

<u>INVESTISSEMENT</u>		
DEPENSES	Prévu	287 944,57
	Réalisé	244 895,21
	Restes à réaliser	0
RECETTES	Prévu	287 944,57
	Réalisé	147 175,43
	Restes à réaliser	0
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
DEPENSES	Prévu	216 618,57
	Réalisé	148 577,64
RECETTES	Prévu	216 618,57
	Réalisé	172 138,74

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement : - 97 719,78

Fonctionnement : + 23 561,10

Résultat global : - 74 158,68

CLOTURE DU BUDGET OPERATION PAVILLONS.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que tous les pavillons ont été vendus, par conséquent il propose de procéder à la clôture du budget « OPERATION PAVILLONS ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à la clôture du budget « OPERATION PAVILLONS » au 1^{er} mai 2024.
- L'ensemble de l'actif, du passif et des résultats sera repris par le budget Commune.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires

TAUX DE FONGIBILITE SUITE MISE EN PLACE DE LA M57.

Par délibération en date du 3 avril 2024, le conseil municipal a délibéré sur la mise en œuvre de la nomenclature M57 pour le vote du budget COMMUNE, VILLAGE FLOTTANT et AMENAGEMENT NOUVEAU QUARTIER. La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable permet de mettre en place un assouplissement de gestion encadré des virements de crédits entre chapitres budgétaires. Pour l'ensemble des budgets, le conseil municipal adopte le taux de fongibilité à 7,5 %.

VOTE DES DIFFERENTS BUDGETS 2024
BUDGET PRIMITIF 2024 INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Intitulés	Dépenses	Recettes	Autofinancement
ACQ MATERIEL	10 311 €		- 10 311 €
TRAV.CHAUF.	40 052 €		- 40 052 €
MAISON DES SERVICES	30 000 €		-30 000 €
AM. AIRE CAMPING CAR	80 000 €	55 303 €	-24 697 €
TRAVAUX BATIMENTS	40 000 €	24 100 €	-15 900 €
TRAVAUX VOIRIE	20 000 €		- 20 000 €
TRAVAUX MONUMENT AUX MORTS	5 500 €	2 000 €	- 3 500 €
MISES AUX NORMES E.P	270 400 €	55 160 €	- 215 240 €
TRAVAUX LOGEMENT	25 000 €		- 25 000 €
TOTAL	521 263 €	136 563 €	
CAUTION	3 000 €	3 000 €	
EXCEDENT REPORTE		118 917,90 €	+ 118 917,90 €
EMPRUNTS	48 000 €		- 48 000 €
AFFECTATION EN RESERVES		254 623,10 €	+ 254 623,10 €
F.C.T.V.A.		17 800 €	+ 17 800 €
AUTOFINANCEMENT		41 359 €	+ 41 359 €
TOTAL :	572 263 €	572 263 €	

BUDGETS ANNEXES 2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
VILLAGE FLOTTANT	76 164 €	59 404 €
AMENAG. QUARTIER CHEZ BOULON	161 702,53 €	243 061,21 €

**BUDGET COMMUNE 2024
FONCTIONNEMENT**

Intitulé	Prévu 2023	C.A. 2023	BUDGET 2024
ACHATS Energie électricité combustibles, fournitures bureau scolaires voiries	90 000,00 €	84 048,18 €	91 100,00 €
SERVICES EXTERIEURS Entretien de voirie, entretien bâtiment, primes d'assurances, maintenance	207 200,00 €	217 722,35 €	199 200,00 €
AUTRES SERV. EXT. Fêtes et cérémonie, frais d'affranchissement frais de téléphone	35 920,00 €	32 628,86 €	38 520,00 €
IMPOTS ET TAXES Taxes foncières	12 000,00 €	9 421,60 €	14 500,00 €
CHARGES PERSONNELS	250 000,00 €	246 094,30 €	215 000,00 €
AUTRES CHARGES Indemnités élus, subventions,	70 000,00 €	54 922,98 €	81 762,00 €
FRAIS FINANCIERS	10 600,00 €	8 320,33 €	8 500,00 €
CHARGES EXCEPTION.	20 000,00 €	4 552,00 €	11 000,00 €
DOTATION DEPRECIATION ACTIFS	3 000,00 €		3 000,00 €
VIREMENT AUTOFIN.	145 290,00 €		41 359,00 €
ATTENUATION PRODUITS	27 500,00 €	21 682,00 €	23 000,00 €
TOTAL	871 510,00 €	679 392,60 €	726 941,00 €

Intitulé	Prévu 2023	C.A. 2023	BUDGET 2024
PRODUITS DES SERVICES Photocopies, concessions locations stands	28 000,97 €	35 278,40 €	38 000,00 €
IMPOTS ET TAXES Contributions directes, taxes droits mutation, compention TP	264 000,00 €	302 172,85 €	328 500,00 €
DOTATIONS PARTICIP. Dotation forfaitaire, dotation élus locaux remboursement CE	250 592,94 €	253 714,64 €	218 050,00 €
AUTRES PRODUITS Loyers, locations	80 000,00 €	85 929,54 €	118 262,00 €
ATTENUATION CHARGES Indemnités journalières	9 905,96 €	26 368,89 €	10 000,24 €
PRODUITS FINANCIERS		12,23 €	
PRODUITS EXCEPTION.	1 000,00 €	6 657,78 €	
EXCEDENT REPORTE	238 010,13 €	238 010,13 €	14 128,76 €
TOTAL	871 510,00 €	948 144,46 €	726 941,00 €

VENTE ENSEMBLE IMMOBILIER A PRESSAC FONCIER.

Suivant l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur DEBIAIS Laurent intéressé par l'affaire, quitte la séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que « PRESSAC FONCIER » a fait part de son intention de procéder à l'acquisition de l'ensemble immobilier sis à « L'Etang du Ponteil » et cadastré section D n° 620 et section D n° 1034 : terrain et constructions existantes (restaurant et bâtiment d'accueil) actuellement donné en location moyennant un bail commercial à PRESSAC LOISIRS (société d'exploitation du village flottant) en date du 11 février 2021. Un avis a été demandé au Domaine sur la valeur vénale de cet ensemble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la vente des parcelles cadastrées section D n° 620 d'une superficie de 7 120 m² et D n° 1034 d'une superficie de 12 688 m², en état actuel, terrain et constructions existantes au profit de « PRESSAC FONCIER ».

- Fixe le prix de vente à 250 000 €.

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette vente et notamment à signer les actes qui seront rédigés par Maître Annie POIRIER-AROUL notaire à CIVRAY.

- Le bail commercial établi le 11 février 2021 entre PRESSAC LOISIRS et la Commune de PRESSAC portant sur la parcelle cadastrée section D n° 620 prendra fin à la date de la signature de l'acte de vente. La convention d'occupation temporaire du domaine public établie le 25 février 2014 entre PRESSAC LOISIRS et la Commune sera également modifiée à cette même date.

ETANG DU PONTEIL CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE.

Le conseil municipal ayant émis un avis favorable à la vente des parcelles cadastrées section D n° 620 et n° 1034 au profit de PRESSAC FONCIER, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention d'occupation temporaire signée entre PRESSAC LOISIRS et la Commune de PRESSAC prendra fin à la signature de l'acte de vente.

Une nouvelle convention doit être établie avec PRESSAC FONCIER pour les parcelles cadastrées section D n° 596, D n° 855, D n° 857, D n° 859 et D n° 925 et aussi l'autoriser à sous-louer ces parcelles à titre commercial à PRESSAC LOISIRS dans le cadre de l'exploitation du Village Flottant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire avec PRESSAC FONCIER pour les parcelles cadastrées section D n° 596, D n° 855, D n° 857, D n° 859 et D n° 925 afin de permettre la sous-location à PRESSAC LOISIRS pour l'exploitation du Village Flottant.

- Le prix de la redevance est fixé à 15 000 € par an et elle sera indexée tous les ans selon l'IRL du trimestre.

- Des réserves sont formulées sur les conditions de location : l'étang et le chemin entourant l'étang resteront communaux, l'entretien des haies autour de l'étang ainsi que le dévasement de celui-ci seront à la charge de PRESSAC FONCIER, et si des dégradations sont occasionnées par le locataire suite à des travaux sur la chaussée les remises en état seront à sa charge.

CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENEUVELABLES.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 22 janvier au 31 janvier 2024.

Conformément à la loi, un débat en conseil communautaire a eu lieu le 7 mars 2024 à la Maison des Services, 6 rue Daniel Cormier à Montmorillon.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les zones ont été identifiées en tenant compte du Plan Climat Air Energies Territorial de la CCVG. Une attention particulière a été portée afin d'assurer une comptabilité avec le Plan Paysage Transition Energétique de la Communauté de Communes Vienne et Gartempt et son AOP thématique ENR.

Les zones concernées sont les suivantes :

- Carte de définition des ZAEnR Solaire PV
- Carte de définition des ZAEnR Eolien

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération
- ✓ Valide la transmission de la cartographie de ces zones à Madame la Sous-Préfète, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Vienne, ainsi qu'à la Communauté de Communes Vienne et Gartempt.
- ✓ Affirme sa volonté d'identifier, en complément des zones, dès que cela sera possible, des zones d'exclusion à certains types d'énergies renouvelables.

DELIBERATION PORTANT SUR L'ADHESION DES COMMUNES D'ASNIERES-SUR-BLOUR, CIVAUX, VOUZAILLES, NERIGNAC ET VILLIERS AU SYNDICAT «EAUX DE VIENNE- SIVEER ET LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre du syndicat mixte Eaux de Vienne-Siveer, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 7 février 2024, le Comité Syndical d'Eaux de Vienne-Siveer a donné son accord pour l'adhésion des communes d'Asnières-sur-Blour, Civaux, Vouzailles, Nérignac et Villiers au syndicat Eaux de Vienne-Siveer à compter du 1er janvier 2025.

Aussi, conformément à l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de chacune des communes adhérentes de se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter la demande d'adhésion des communes d'Asnières-sur-Blour, Civaux, Vouzailles Nérignac et Villiers au syndicat Eaux de Vienne-Siveer ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de la Vienne de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

VALIDATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 27 FEVRIER 2024

Le Maire présente au Conseil municipal, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVG qui s'est réunie le 27 février 2024.

Ce rapport a pour objet :

- La révision de l'Attribution de Compensation des communes impactées par la modification du linéaire de voirie communautaire (ajout ou restitution).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT du 27 février 2024.

DEVIS

Monsieur le Maire présente des devis :

- BMP achat étagères pour archives 3 230,25 € HT
- FABREGUE Achat isolements 682,26 € TTC
- VERGNAUD remplacement de 2 volets au logement 35 rue du Bois de la Jarte 1 410,52 € HT
- VERGNAUD démolition cheminée 3 350 €
- BASSINS DE FAYOLLE remplacement pompe de la piscine 901 € HT
- STPR Trottoirs en face et coté de la boulangerie 16 597,20 € HT
- MB PAYSAGE Aire de camping-car 2 117 HT

Tous ces devis ont été acceptés, à l'unanimité, par le conseil municipal.

SUBVENTION A UNA86.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention de l'UNA86, association qui a pour mission d'intervenir auprès des personnes les plus fragiles. L'association sollicite une subvention de 3 707 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 1 900 € pour 2024.

LOCATION LOGEMENT SIS AU N° 35 RUE DU BOIS DE LA JARTE.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de logement . Le logement appartenant à la commune sis au n° 35 Rue du Bois de la Jarte étant vacant, il a été proposé.

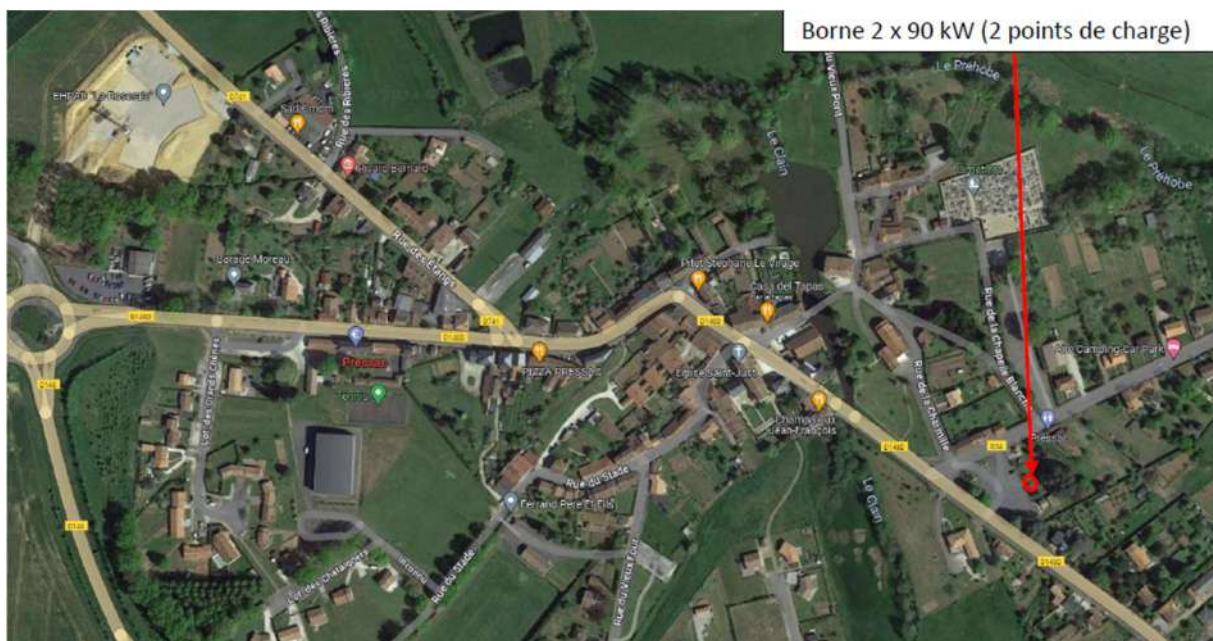
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la location du logement sis au n°35 Rue du Bois de la Jarte
- fixe le prix du loyer à 480 € mensuel
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et notamment le bail.

IMPLANTATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE (IRVE)

Considérant que par délibération N°2023/49 du 3 octobre 2023, le Syndicat a confié une délégation de service publique à SOREGIES pour la conception, la réalisation, l'exploitation, la maintenance, le renouvellement, le développement et la commercialisation du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma directeur de développement des IRVE, il est proposé d'implanter une borne de recharge pour véhicule électrique sur le parking public situé Place du Champs de foire à PRESSAC, d'une puissance de 2 x 90 kW, interopérable, permettant de desservir deux places de stationnement simultanément, dont une accessible aux personnes en situation de handicap.



La mise en place et l'exploitation de cette borne seront réalisés par SOREGIES, l'ensemble des coûts étant pris en charge par le Syndicat ENERGIES VIENNE et SOREGIES.

Cette opération nécessitera la conclusion d'un procès-verbal de mise à disposition de l'emprise de la borne, ainsi que de l'emprise des réseaux souterrains permettant de l'alimenter, dont le projet figure en annexe.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'implantation par SOREGIES d'une borne de recharge publique pour véhicule électrique Place du champs de foire à PRESSAC, l'ensemble des coûts (implantation et exploitation) étant pris en charge par le Syndicat ENERGIES VIENNE et SOREGIES,
- autorise le Maire à arrêter les termes et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

RECENSEMENT DES JEUNES :

Dans le mois de leur 16^{ème} année, **tous les garçons et les filles** doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. **C'est une démarche obligatoire** ; le secrétariat n'a pas systématiquement connaissance de votre âge.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Dates et horaires des prochaines permanences :

Samedi 15 juin : 9h30 / 11h

Mercredi 3 juillet : 17h / 18h30

Samedi 27 juillet : 9h30 / 11h

Samedi 24 aout : 9h30 /11h

Mercredi 11 septembre : 17h / 18h30

Samedi 28 septembre : 9h30 /11h

Mercredi 16 octobre : 17h / 18h30

Samedi 9 novembre : 9h30 /11h

Samedi 30 novembre : 9h30 /11h

Samedi 14 décembre : 9h30 /11h



Bonne lecture !

**En cas d'urgence, veuillez contacter
Monsieur le Maire au 06.08.56.68.79.**

ANNUAIRE DES COMMERCANTS

SANTÉ :

Cabinet infirmier :

05.49.48.05.57 / 06.40.06.96.69

COMMERCES :

Boulangerie :

M. Mme CHAMPALOUX :

05.49.48.50.13

Alimentation générale :

Mme DOMINIQUE Isabelle :

05.49.84.08.17

CAFÉS / RESTAURANTS :

Le Virage :

M. PITET :

05.49.48.51.01

Le Chalet du Boucher :

Mme AMAND Cécile

07.83.76.76.09

La Marina du Ponteil :

07.86.06.12.50

PP Pizzas Pressac :

M. BEGEAULT Cyril :

06.33.22.64.62

Bistrot Saint Just :

07 83 18 01 08

COIFFURE MIXTE :

Sonia coiffure :

05.49.83.07.49

TATOUEUSE :

Emm's Tattoo and Co :

Mme FERRAND Emmanuelle

07.78.84.17.30

MARCHAND AMBULANT

M. JOSSE Jean-François

05.49.48.93.65 / 06.07.06.94.80

TAXI :

Taxi Pressacois

06.75.35.56.69

SERVICES MUNICIPAUX :

Mairie - Agence Postale Communale :

05.49.48.51.16 / contact@pressac.fr / 05.48.84.12.59

ÉCOLE : 05.49.48.13.24 / 07.72.45.56.3

HÉBERGEMENTS :

Chambre d'Hôtes :

Le Moulin Fargan :

M. Mme BARDWELL : 05.49.48.47.56

Gîtes :

La Maison de Villars

M. Mme PERISSAT :

05.49.48.53.04 / 06.81.98.12.91

Village Flottant de Pressac :

05.86.16.02.25 / 06.78.35.85.38 /

06.44.20.05.53

ENTREPRISES :

Électricien - Plombier

SARL DONVAL :

05.49.87.75.74

Maçonnerie - carrelage

SARL FERRAND & Fils

05.17.47.10.06 / 06.76.49.11.07 /

06.38.45.29.57

MB Paysages – Espaces verts

M. BREGEON Mickaël

05.49.48.10.35 / 06.79.07.14.61

Mécanicien – Garage

M. MOREAU :

05.49.48.17.92

Réparation tondeuses, vélos ...

M. PAILLOUX :

05.49.48.66.97

Spécialiste fournil :

SARL C.M.D.M

05.49.48.03.84

Travaux agricoles – Élagage :

SARL VAUZELLE Élagage

05.48.48.52.34 / 06.85.05.89.75

Ingénierie, études techniques :

SAS Cyclair

EHPAD "La Roseraie" :

05.49.91.21.47

Services Funéraires

SASU Carole

06.82.87.43.01

Infos associations, infos associations, infos associations, infos associations, infos associations, infos associations,

ACCA PRESSAC

L'ACCA de PRESSAC remercie le Maire et le Conseil Municipal pour avoir mis à notre disposition un local pour la venaison.

L'assemblée générale aura lieu **le dimanche 23 juin 2024 à 10 h 00**

Le banquet de chasse aura lieu comme chaque année **le dimanche 7 juillet 2024 à la salle des fêtes, venez nombreux.**

Le Président
DEBEAULIEU Christophe

UNION SPORTIVE PRESSAC

Cette année encore, l'entente PRESSAC / AVAILLES LIMOUSINE a bien fonctionné.

L'équipe 1 a terminé 4ème et l'équipe 2 8ème, chacune dans sa poule.

Effectivement le résultat compte mais je tiens à féliciter tous les joueurs pour leur présence, leur dévouement et surtout leur esprit d'équipe. Nous pensons continuer cette entente pour la saison 202184 – 2025.

Merci encore à la municipalité, aux sponsors, aux dirigeants et aux supporters, pour leur présence tout au long de cette saison.

Merci à tous

Le Président
DEBIAIS MAXIME

LES FOUS DU VOLANT

Cette année 2024, a été une année exceptionnelle avec une augmentation du nombre d'adhérents (18 en 2023, 27 cette année). Nous nous entraînons au gymnase de Pressac tous les mardis de 20h à 22h. Le club, a organisé 2 rencontres amicales avec Usson et Confolens, en match aller et retour, suivis d'un bon repas. Le loto du club a eu lieu premier week-end de mars et a attiré 140 personnes.

Le Président,
M. CAILLAUD Martial

TIRAMISU FRAISES ET SPECULOOS

INGREDIENTS : 500 GR DE FRAISES

Pour 6 verrines

10 GR DE SPECULOOS

100 GR DE SUCRE

1 PINCEE DE VANILLE EN POWDRE

4 ŒUFS

250 GR DE MASCARPONE

PREPARATION : 30 MINUTES

- 1- Lavez et équeutez les fraises. Réservez-en 6 pour le décor.
- 2- Détaillez le reste en petits morceaux.
- 3- Réservez.
- 4- Emiettez grossièrement les spéculoos dans un bol. Réservez.
- 5- Fouettez les jaunes d'œuf avec le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse.
- 6- Ajoutez la vanille et le mascarpone et mélangez à l'aide du fouet.
- 7- Battez les blancs en neige. Incorporez-les délicatement au mélange précédent.
- 8- Pour le dressage (utilisez de préférence des coupes à dessert individuelles) :
- 9- Déposez une couche de fraises au fond de la coupe, ajoutez 1 couche de crème au mascarpone puis saupoudrez de spéculoos. Réservez.
- 10- Rajouter une couche de fraises, puis de crème au mascarpone.
- 11- Réservez au frais pendant 2 heures.
- 12- Détaillez les fraises réservées en lamelles et déposez-les sur les coupes au moment de servir.



COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Compte-rendu du premier semestre 2024 :

Un devis, a été établi par l'entreprise « MB Paysage », relatif à la remise en fonction de la fontaine située derrière L'Église. Les travaux nécessaires sont : le remplacement de la pompe, l'étanchéité du bassin et sa vidange.

Les jets d'eau seront remplacés par des becs verseurs en bronze avec rosaces.

Une participation sera versée par la Municipalité et par le Comité d'Embellissement de Pressac.

Travaux prévus courant 2025.

Les deux bancs cassés seront remplacés par deux bancs en béton et en résine.

Comme chaque année, l'agent technique, les bénévoles et moi-même, procéderons au nettoyage des bacs et pots ainsi qu'au remplacement du terreau pour les plantations des fleurs d'été.

Les lotos des samedis 13 janvier, 16 mars et 11 mai 2024, se sont déroulés dans la bonne humeur avec une bonne affluence.

Nous vous rappelons les dates de nos futurs lotos : samedi 05 octobre 2024 réservé au CCAS et le samedi 02 novembre 2024.

Merci pour votre participation.

***LE COMITÉ D'EMBELLISSEMENT AINSI QUE TOUS LES BÉNÉVOLES VOUS
SOUHAITENT DE PASSER UN TRÈS BEL ÉTÉ DANS NOTRE AGRÉABLE
COMMUNE.***

ANCIENS COMBATTANTS

Mercredi 08 mai 2024, a eu lieu, au monument aux morts, la cérémonie du 79^{ème} anniversaire de la fin de la guerre 39/45. Les personnes présentes, ont pu découvrir sa restauration. Après le dépôt de gerbe et la lecture des discours officiels, Sherylin m'a accompagnée pour l'appel de chaque soldat de Pressac, mort pour la Patrie. De son jeune âge, je remercie celle-ci, pour son courage et son engagement lors de cette cérémonie.

Puis, nous nous sommes dirigés en cortège vers la Place André RAVARIT, où nous avons observé une minute de silence à sa mémoire et en celle de tous les Résistants morts pour une FRANCE LIBRE.

Cette cérémonie, s'est clôturée par le verre de l'amitié et un repas au restaurant Le Virage, chez Stéphane PITET.



Le Président,
R. BRAULT

Infos associations, infos associations, infos associations, infos associations, infos associations, infos associations,

AMITIES LOISIRS PRESSAC

L'Assemblée Générale du Club de l'Amitié et des loisirs de Pressac a eu lieu le 16 Janvier 2024 à 14 h 00 à la salle des fêtes. Environ 70 adhérents étaient présents sur 76 inscrits. Il a été constaté une légère augmentation des effectifs.

Les animations qui se sont déroulées durant le premier trimestre 2024 sont les suivantes :

- > **Le 26 Mars 2024** : un voyage a été organisé à DENEZE SOUS DOUE dans le Département 49. Tout s'est bien passé-bonne affluence.
- > **Le loto du 17 Février 2024** : bonne participation.
- > **Le loto du 18 Mai 2024** : un grand nombre de participants avec 139 personnes.
- > **Les 6 Mars et 15 Mai 2024** : ont été annulé.
- > **Le 13 Juin 2024** : repas d'été.
- > **Le jeudi 10 Octobre 2024** : repas extérieur de notre association (reste à définir le restaurant).

Le prochain loto aura lieu le 12 Octobre 2024 à 14 h 30 à la salle des fêtes.

Pour finir cette année 2024, un goûter de Noël sera organisé dans la salle des fêtes de Pressac
Les membres du bureau vous souhaitent de passer de très bonnes vacances d'été.

Le Bureau

COMITE DES FETES

Les beaux jours, après la pluie, arrivent ce qui va nous permettre de nous rassembler à nouveau.
Les manifestations à retenir :

--> SAMEDI 29 JUIN : 20 h Concert de trompes de chasse et cornemuses avec le «RALLYE ST HUBERT AREDIEN » dans l'église St JUST. Entrée : 10 €.
Réservations obligatoires au 06 87 82 85 92 jusqu'au 28 Juin.

--> FETE NATIONALE 13 et 14 JUILLET :

- Le 13 juillet à partir de 19h repas Food Truck proposé par « Le Manège de Na Dej' ».Deux camions de restauration. Choix de menus assuré.

La soirée sera animée jusque tard dans la nuit par le DJ « LBD Concept' ».

Pour les enfants : manège et structure gonflable gratuite.

Pour les adultes : trampoling aérien gratuit.

Tir / pêche aux canards

23h Feu d'artifice musical organisé par la municipalité.

- Le 14 juillet : concours de pêche au plan d'eau, inscription dès 7h.
- Loto dès 14 h 30 . Réservation au 06 87 82 85 92.

Vous trouverez une affiche du programme de la fête nationale en annexe.

Nous espérons vous voir nombreux pour ces deux manifestations

La Présidente et Le Bureau

